

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **30**

Qui ont pris part à la délibération : **30**

Date de la convocation : **14/12/2015**

Date d'affichage : **14/12/2015**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du LUNDI 21 DECEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt et un décembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Pascal CORDÉ – Maria De Fatima FIANDINO – Élisabeth CAILLAT – Patrick GARNIER – Jean-Jacques GABERT – Patrick CLAUDEL – Margaret LOVERA – Patricia BERENGUIER – Monique LEBLANC – Valérie ROBIN – Jonathan LAURITO – Anthony GIRAUD – Jeanne LAURITO – René LE VIAVANT – Renée FALCO – Jean-François FARNET – Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Patricia PENCHENAT – Frédéric LACOUR – Carole RUIZ

POUVOIRS : Laëtitia PICOT à Marc Etienne LANSADE / Aimé GARNIER à Patrick GARNIER / Christelle DUVERNET à Eric MASSON / Malika OUAREZKI à Michel DALLARI

ABSENTS : Sébastien MACREZ – Marie-Ly GARCIA – Michel BERTIN

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire expose que pour permettre à certaines associations ou syndicats intercommunaux, ayant des charges de personnel et de gestion, de fonctionner avant le vote du Budget Primitif 2016, il est possible de prévoir une avance sur subvention 2016, à verser dès le début de l'exercice 2016 en fonction de leur besoin de trésorerie, cette décision étant reprise lors du vote du Budget Primitif.

Sont concernés :

- CCAS : 40 000 €
- Crèches (La Maison Bleue) : 180 000 €
- Office de Tourisme : 50 000 €

CM 21/12/2015

N° 2015/184

AVANCES SUR SUBVENTIONS OU PARTICIPATIONS 2016

- Sporting Club Cogolinois
Football : 12 000 €
- SIVU Pays des Maures Golfe de Saint-
Tropez : 70 000 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'octroyer une avance sur subvention, aux associations et établissements visés comme indiqué ci-dessus, avant le vote du Budget 2016.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**



Le Maire,

Marc Etienne LANSADE.